



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Foron, le 20 février 2020,

de SYLVIANE NOEL

Sénatrice de la Haute-Savoie

Sylviane NOËL défend la position de la filière Reblochon.

A l'occasion de l'examen de la proposition de loi relative à l'information sur les produits agricoles et alimentaires, j'ai défendu ce matin au Sénat, la position de la filière Reblochon s'agissant de l'usage du terme fermier lors d'un affinage extérieur à la ferme.

En effet, le Reblochon, comme les autres fromages savoyards, est directement concerné par cette disposition. La notion d'affinage hors de la ferme par des affineurs est l'un des fondamentaux de notre culture fromagère savoyarde.

L'affinage extérieur à la ferme est une pratique prédominante en filière Reblochon, pour des raisons liées essentiellement aux moyens de production, à la charge de travail des producteurs qui transforment deux fois par jour et aux infrastructures rarement suffisantes pour mener l'intégralité de l'affinage traditionnel de nos reblochons.

Les reblochons fermiers représentaient plus de 2 600 Tonnes en 2018, ils font vivre plus de 120 producteurs fermiers ainsi que 11 affineurs exclusifs sur nos départements savoyards. L'enjeu est donc de taille ...

L'affinage extérieur à la ferme représente quasiment 80 % de la production de reblochons fermiers, dans le respect des conditions traditionnelles décrites dans le cahier des charges.

Je me réjouis que la commission des affaires économiques ait suivi mes recommandations et conservé la rédaction initiale de cette proposition de loi, défendue par la filière.

Retrouvez l'intégralité de son intervention au lien ci-dessous :

https://www.youtube.com/watch?v=uAcCnShhZgY&feature=share&fbclid=IwAR2BDXpChUx5qWqQOazVBNTz8G_hoQW6GW3xaA8grdc8W6YfjwDLw9ko_qQ

Pièce jointe : 1 photo de Mme Noël en commission

Contact presse :

Anne-Gabrielle MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL

04 50 25 18 11 – ag.mathieu@sylvianoel.fr